

NOTICE D'INSTALLATION ET D'UTILISATION POUR POÊLES À BOIS



CONFORME À LA NORME EUROPÉENNE EN 13 240

Tous nos appareils sont conformes aux normes en vigueur et répondent aux exigences de sécurité.

L'installation de nos appareils doit être effectuée par du personnel compétent,
en respect avec le D.T.U. 24.2.2.

TOUTES LES RÉGLEMENTATIONS LOCALES ET NATIONALES AINSI QUE LES NORMES EUROPÉENNES

DOIVENT ÊTRE RESPECTÉES LORS DE L'INSTALLATION ET L'UTILISATION DE L'APPAREIL

Consulter attentivement cette notice générale ainsi que le complément notice particulière également livré avec l'appareil

REGLES D'INSTALLATION

TIRAGE

La dépression dans le conduit de fumées doit être comprise entre 6 et 12 Pascals. Cette mesure est vérifiable en chauffe à l'aide d'un manomètre. Un modérateur de tirage est nécessaire dans presque tous les cas pour réguler le tirage aux valeurs préconisées .

Il est interdit de raccorder l'appareil sur un conduit de fumées desservant d'autres appareils.

VENTILATION DU LOCAL OÙ L'APPAREIL EST INSTALLÉ

Le fonctionnement de l'appareil nécessite un apport d'air supplémentaire à celui nécessaire au renouvellement d'air réglementaire. Cette amenée d'air est obligatoire lorsque l'habitation est équipée d'une ventilation mécanique. La prise d'amenée d'air doit être située soit directement à l'extérieur, soit dans un local ventilé sur l'extérieur, et être protégée par une grille.

La sortie d'amenée d'air doit être située le plus près possible de l'appareil. Elle doit être obturable lorsqu'elle débouche directement dans la pièce. Pendant le fonctionnement de l'appareil, s'assurer qu'elle soit libre de toute obstruction.

La section d'entrée d'air doit être au minimum égale au quart de la section du conduit de fumée avec un minimum de 50 cm². Il peut être nécessaire de stopper l'extracteur de la ventilation mécanique pour éviter le refoulement des fumées dans la pièce lors de l'ouverture de la porte.

Si d'autres appareils de chauffage peuvent être mis en service simultanément , prévoir des sections d'amenée d'air frais supplémentaires pour ces appareils .

EMPLACEMENT DE L'APPAREIL

L'appareil doit être placé sur un sol avec une capacité portante suffisante. Si une construction existante ne satisfait pas à cette condition préalable, des mesures adéquates (par exemple : l'installation d'une plaque de répartition des charges) doivent être prises pour permettre au sol de supporter l'appareil. L'emplacement de l'appareil doit permettre un accès facile pour le nettoyage de l'appareil, du conduit de raccordement et du conduit de fumées.

REGLES D'UTILISATION

Utiliser uniquement les combustibles recommandés : bois dur (Hêtre, Charme, Chêne), sec (moins de 20% d'humidité soit un minimum de 2 ans de stockage sous abris après la coupe) et de dimension adaptée aux caractéristiques de l'appareil .

Eviter l'utilisation des bois résineux (pins, sapins, épicéas...) qui nécessitent un entretien plus fréquent de l'appareil et du conduit.

Le tiroir cendrier doit toujours rester dans l'appareil sauf lors du décendrage

Effectuer un décendrage quotidien . Vider le contenu du cendrier dans un récipient métallique ou ininflammable exclusivement réservé à cet usage. Les cendres, en apparence refroidies, peuvent être très chaudes même après quelques temps de refroidissement.

Pendant le fonctionnement les organes de manœuvre et la poignée de la porte peuvent être très chauds . Pour éviter les brûlures , utiliser la « main froide » fournie avec l'appareil pour les manipuler .

Le fonctionnement continu en allure lente, surtout pendant les périodes de redoux (tirage défavorable) et avec du bois humide, entraîne une combustion incomplète qui favorise les dépôts de bistré et de goudron :

- Alternier les périodes de ralenti par des retours en fonctionnement à allure normale.
- Privilégier une utilisation avec de petites charges.

CONSEILS D'ENTRETIEN

Faire ramoner par des spécialistes votre conduit de cheminée au moins deux fois par an , dont une fois pendant la saison de chauffe .

A cette occasion faites nettoyer et vérifier l'ensemble de l'appareil et du conduit de raccordement par un technicien compétent qui :

- Nettoiera complètement le poêle, vérifiera les jonctions des différentes pièces, démontera et contrôlera le déflecteur et sa position, celui-ci étant incliné en appui en haut sur l'avaloir et maintenu vers le bas sur le fond.
- Procédera si nécessaire au changement des composants usés (joint de porte notamment)

Après une longue période d'arrêt vérifier l'absence d'obstruction du conduit avant un rallumage.

REGLES DE SECURITE

Les objets en matériaux inflammables ou se dégradant sous l'effet de la chaleur doivent être gardés à une distance d'au moins 1,5 mètres de toutes les surfaces du poêle notamment les vêtements ou objets éventuellement mis à sécher devant l'appareil.

Si un feu de cheminée se déclare, fermer la porte de rechargement, puis les arrivées d'air primaire et secondaire, ensuite contacter immédiatement les autorités locales de lutte contre l'incendie .

Pendant le fonctionnement, toutes les surfaces de l'appareil sont chaudes : Attentions aux brûlures !! Eviter d'installer le poêle dans un endroit où il y a beaucoup de passages.

Ne jamais tenter de modifier l'appareil.

Ne jamais mettre dans l'appareil des charges de bois supérieures à celles indiquées dans les « conseils d'utilisation » (soit moins de la moitié de la hauteur de la chambre de combustion).

Il est interdit d'utiliser des combustibles non recommandés et non adaptés à l'appareil, y compris les combustibles liquides.

La chambre de combustion doit toujours rester fermée, sauf lors du rechargement et du décendrage .

Ne pas surchauffer l'appareil

Il est interdit d'utiliser l'appareil comme incinérateur.

Il est obligatoire d'utiliser les pièces de rechange du constructeur.

CAUSES DE MAUVAIS FONCTIONNEMENT

SITUATION	CAUSES PROBABLES		ACTION
Le feu prend mal Le feu ne tient pas	Bois vert ou trop humide		Utiliser du bois dur d'au moins 2 ans de coupe et ayant été stocké sous abri ventilé.
	Les bûches sont trop grosses		Pour l'allumage, utiliser du papier froissé et du petit bois très sec. Pour l'entretien du feu, utiliser des bûches refendues.
	Bois de mauvaise qualité		Utiliser du bois dur dégageant beaucoup de chaleur et produisant de bonnes braises (charme, chêne, frêne, érable, bouleau, orme, hêtre, etc...).
	Air primaire insuffisant		Ouvrir en grand le volet d'air primaire. (Cendrier) Ouvrir la grille d'entrée d'air frais extérieure.
	Le tirage est insuffisant	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Vérifier que le conduit n'est pas obstrué, effectuer un ramonage mécanique si nécessaire. Vérifier que le conduit de fumée est conforme.
Le feu s'emballe	Excès d'air primaire		Fermer partiellement ou complètement le volet d'air primaire. (cendrier)
	Le tirage est excessif	<input checked="" type="checkbox"/>	Installer un modérateur de tirage.
	Bois de mauvaise qualité		Ne pas brûler en continu, du petit bois, des fagots, des chutes de menuiseries (contreplaqué, palette, ...). Proscrire la palette.
Emanation de fumées à l'allumage	Le conduit de fumée est froid		Réchauffer le conduit en faisant brûler par ex. un journal dans le foyer.
	La pièce est en dépression		Dans les habitations équipées d'une VMC, entrouvrir une fenêtre donnant sur l'extérieur jusqu'à ce que le feu soit bien lancé. (voir arrivée d'air extérieure)
Emanation de fumées pendant la combustion	Le tirage est insuffisant	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Vérifier la conformité du conduit de fumée et son isolation. Vérifier que le conduit n'est pas obstrué, effectuer un ramonage mécanique si nécessaire.
	Le vent entre dans la cheminée	<input checked="" type="checkbox"/>	Monter sur l'évacuation de la cheminée un dispositif anti-retour de fumée.
	La pièce est en dépression		Dans les habitations équipées d'une VMC, il convient d'entrouvrir la fenêtre durant l'allumage jusqu'à ce que le feu brûle normalement. (voir arrivée d'air extérieure)
Chauffage insuffisant	Bois de mauvaise qualité		N'utiliser que le combustible recommandé.
	Mauvais brassage de l'air chaud de convection	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Vérifier le circuit de convection (grilles d'entrées, de diffusion, conduit d'air). Vérifier que les pièces voisines sont équipées de grille d'aération pour favoriser la circulation de l'air chaud.
La vitre se salit rapidement	Manque de tirage	<input checked="" type="checkbox"/>	Vérifier la conformité du conduit de cheminée avec les exigences requises et son isolation
	Absence d'entrée d'air de l'extérieur		Installer une grille d'entrée d'air (prise d'air avec régulation) coupe de 4 dm ² mini (20x20 cm par ex) près de la cheminée
	Utilisation de bois humide ou non adapté		Utiliser du bois sec d'arbre à feuilles, conservé pendant 2 ans à l'abri.
	Pas d'entrée d'air suffisant par les grilles		Vérifier l'état des raccords ignifuges. Elargir les interstices entre la vitre et le cadre de la porte en ajoutant aux endroits de fixation des raccords plus gros.
Usure rapide des éléments en fonte. Grille déformée	Ventilation insuffisante du foyer Manque de ventilation de la grille par le cendrier		Vérifier la circulation d'air récupérant la chaleur du foyer, augmenter les ouvertures et les grilles de ventilation. Vérifier si le système d'aération n'est pas bouché par les grilles fermées, utiliser des grilles non réglables. Vider le cendrier chaque jour.
Le joint de porte se décolle	Utilisation abusive de liquide agressif lors du lavage de la vitre		Utiliser le liquide de façon à ce qu'il ne coule pas sous la vitre ou laver avec un produit sous forme de mousse.
Condensation dans le foyer	Combustion de bois humide à petit feu et fenêtre fermée		Utiliser du bois sec d'arbre à feuilles, conservé pendant 2 ans à l'abri. Attention, le bois fraîchement coupé contient environ 5 L d'eau pour 10 kg.

Ce signe vous recommande de faire appel à un professionnel qualifié pour effectuer ces opérations.

GARANTIE CONTRACTUELLE

DURÉE La durée de notre garantie est de 3 ans, sur toutes les pièces en fonte de notre fabrication, à compter de la date de livraison par l'installateur ou le point de vente. Elle s'applique pendant cette période à tout défaut de matière ou de fabrication. Nous ne sommes tenus qu'au remplacement gratuit des pièces reconnues défectueuses, après contrôle par nos soins. Si le remplacement de ces pièces s'avérait trop onéreux, la décision de changer l'appareil nous appartiendrait.

GARANTIE LÉGALE Les dispositions de cette garantie ne sont pas exclues du bénéfice au profit de l'acheteur, du matériel concernant la garantie légale pour défauts et vices cachés, qui s'applique en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivant du code civil.

VALIDITÉ L'acquéreur désigné ci-dessous, reconnaissant avoir reçu la notice d'installation et d'utilisation, accepte de s'y conformer par sécurité.

L'acquéreur devra obligatoirement signer le formulaire " Vente à l'emporté ", conformément au décret ministériel n°93-1185 du 22 octobre 1993.

Cette garantie n'est valable que si l'appareil est utilisé suivant les règles et recommandations signifiées sur la notice d'installation et d'utilisation fournie avec l'appareil.

L'appareil devra être installé à l'adresse figurant sur le certificat de garantie.

Les autres composants sont garantis 1 an, tels que : loquet, visserie, ressorts, ventilateurs, circuits imprimés, interrupteur, cosses, fils électriques, gaines électriques, etc...

EXCLUSION La vitre résistant à une température de 750°C et les températures dans la chambre de combustion n'atteignant jamais cette température, il ne peut pas se produire de casse de la vitre dû à une surchauffe. En conséquence, le bris de la vitre, dû à une mauvaise manipulation lors de l'utilisation ou de la manutention de l'appareil n'entre pas dans le cadre de la garantie.

Les joints qui sont considérés comme pièces d'usure.

Le combustible employé et la conduite de l'appareil échappant à notre contrôle, les pièces du foyer en contact direct avec le combustible en ignition ne sont pas reprises sous le couvert de la garantie, telles que : taque décor, grille foyère, déflecteur, pare bûches, tout désordre occasionné, sur l'ensemble de l'installation, par les organes mécaniques ou électriques qui ne sont pas de notre fourniture et qui sont interdits par des textes régissant les appareils de chauffage.

Les frais de déplacement, de transport, de main d'œuvre, d'emballage, de démontage et les conséquences de l'immobilisation de l'appareil, résultant des opérations de garanties, sont à la charge du client.

Les dégâts occasionnés par l'utilisation de tout autre combustible que le bois.

Date d'achat (départ de la garantie) :

ACHETEUR

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : **Ville :** **Pays :**

VENDEUR

Désignation de l'appareil :

Référence :

CERTIFICAT DE GARANTIE

IDENTIFICATION ACHETEUR

A REMPLIR PAR LE VENDEUR

Date d'achat (départ de la garantie) :

ACHETEUR

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

VENDEUR

Cachet du vendeur

Désignation de l'appareil :

.....

Référence :

VOLET A NOUS RETOURNER DANS LES 10 JOURS APRES L'ACHAT

TRES IMPORTANT :

La garantie n'est valable :

- ⊙ Que dans le cadre du respect des règles contractuelles.
- ⊙ Que si le présent volet a été correctement et complètement rempli et retourné dans les 10 jours suivant la date d'achat.